



NOTE D'INFORMATION

n° 25.34 – Mai 2025

Résultats définitifs de la session 2024 du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et évolutions depuis 2018

- Lors de la session 2024, 198 200 candidats se sont présentés au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), 168 400 d'entre eux ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite de 84,9 %. Les femmes, qui représentent 44 % des présents à l'examen, ont un taux de réussite de 85,7 %. Il est de 84,3 % pour les hommes. Les candidats sont 59 % à se présenter dans les spécialités de la production (117 800 candidats) et 41 % dans celles des services (80 400 candidats). Les taux de réussite sont identiques dans ces deux grands domaines de spécialités, bien que de fortes disparités soient observées d'une spécialité à l'autre. Les groupes de spécialités « agro-alimentaire, alimentation, cuisine » (37 700 candidats) et « travail social » (26 800 candidats) regroupent le plus grand nombre de candidats. Leurs taux de réussite, respectivement de 82,6 % et 82,3 %, sont inférieurs au taux de réussite global. À la session 2024 du CAP, 47 % des candidats se présentent avec le statut d'apprenti. Cette part était de 33 % en 2018. Le taux de réussite à l'examen a également progressé pour ces candidats au cours de cette période. Il est passé de 84,9 % en 2018 à 87,2 % en 2024. La répartition par âge des apprentis est moins concentrée que celle des scolaires : 96 % des candidats sous statut scolaire sont dans la tranche 17-20 ans, contre 76 % des apprentis.

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Gilles N'guia, DEPP-A2
Édition : Johanna Sztanke
Maquetiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est un diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Ce diplôme se décompose en plusieurs centaines de spécialités qui sont regroupées en deux grands domaines : la production et les services. Les spécialités au CAP selon leur proximité thématique sont aussi regroupées par groupe de spécialités. Les spécialités de mécanicien sur différents types de véhicules sont, par exemple, regroupées sous l'appellation « moteurs et mécanique auto ». Les candidats au CAP peuvent avoir cinq statuts : « scolaire » dans les lycées professionnels publics ou établissements privés d'enseignement

technique, « enseignement à distance », « formation continue » pour les adultes déjà insérés professionnellement, « apprenti » dans les centres de formation d'apprentis ou les sections d'apprentissage et « individuel ». En 2024, 47,5 % des candidats au CAP ont un statut d'apprenti, 27,3 % ont le statut scolaire, 15,0 % se présentent en individuel, 8,8 % sont en formation continue et 1,4 % sont en enseignement à distance. Le CAP peut s'obtenir par l'examen ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'examen du CAP peut s'organiser de deux manières différentes selon le statut du candidat, soit sur une session en passant toutes les épreuves prévues pour la formation, soit sur

plusieurs sessions en choisissant les épreuves à passer pour chaque session. Les épreuves peuvent être sous forme d'examen terminal ou de contrôle en cours de formation. Pour obtenir le CAP, il faut une moyenne générale ainsi qu'une moyenne aux épreuves professionnelles supérieure ou égale à 10/20.

Un taux de réussite de 84,9 %, stable par rapport à 2023

À la session 2024, 168 400 candidats sont admis au CAP, soit un taux de réussite de 84,9 %  **figure 1**. Le taux de réussite au CAP à la session 2024, proche de celui de la

➤ 1 Évolution du taux de réussite au CAP selon le sexe (en %)

	2024								2023	2022	2021	2020	2019	2018
	Inscrits	Présents	Admis	Répartition selon la mention				Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)
				Admis sans mention (en %)	Admis mention Assez bien (en %)	Admis mention Bien (en %)	Admis mention Très bien (en %)							
CAP														
Hommes	120 195	111 393	93 951	16,1	29,3	25,8	13,1	84,3	84,6	83,5	83,5	89,5	84,8	84,0
Femmes	103 705	86 831	74 425	13,9	25,2	26,9	19,8	85,7	85,0	84,2	83,6	90,2	84,1	85,6
Ensemble	223 900	198 224	168 376	15,1	27,5	26,3	16,1	84,9	84,7	83,8	83,6	89,8	84,5	84,7

Lecture : en 2024, 84,9 % des candidats au CAP ont été admis. 26,3 % ont été admis avec la mention « Bien ».

Champ : candidats au CAP, France.

Source : DEPP, système d'information Cyclades, enquête n°4 et système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

session 2023 (84,2 %), confirme un retour à un niveau comparable à ceux des sessions 2018 (84,7 %) et 2019 (84,5 %), après une hausse en 2020 (89,8 %) pendant la pandémie. Pour la première fois depuis sa création, les lauréats peuvent se voir attribuer une mention à la session 2024. Les candidats présents sont 42 % à obtenir leur CAP avec une mention « Bien » ou « Très bien », 28 % avec une mention « Assez bien » et 15 % l'obtiennent sans mention.

Les candidats au CAP se présentent pour 59 % d'entre eux dans une des spécialités de la production  **figure 2**. Cette part était de 55 % à la session 2018. Les taux de réussite sont identiques dans les spécialités de la production et dans celles des services. L'accroissement de la part des spécialités de la production au CAP entre 2018 et 2024 est lié à une baisse des présents dans les spécialités des services (- 17 300 candidats) beaucoup plus importante que celle des effectifs des spécialités de la production (- 2 300 candidats).

Le groupe de spécialités « agro-alimentaire, alimentation, cuisine » (spécialité de la production) est le plus important en matière d'effectif à la session 2024, avec 37 700 candidats présents, soit 19 % de l'ensemble des candidats. Vient ensuite le groupe « travail social » (spécialité des services) avec 26 800 candidats présents (13,5 % des candidats). Ces deux groupes de spécialités sont les seuls à regrouper plus de 10 % des candidats. Ils étaient déjà plus nombreux en 2018, mais leurs effectifs ont diminué respectivement de 7,1 % (soit 2 900 candidats) et de 21,4 % (soit 7 300 candidats) entre 2018 et 2024.

Des effectifs et des résultats très hétérogènes d'un groupe de spécialités de la production à l'autre

Les trois groupes de spécialités de la production les plus importants en matière d'effectif en 2018 ont perdu plusieurs milliers de candidats en six ans. Ainsi, « agro-alimentaire, alimentation, cuisine », « moteurs et mécanique automobile » et « structures métalliques » ont perdu respectivement 2 900, 7 800 et 2 800 candidats. À l'inverse, les groupes « électricité, électronique » et « bâtiment : finitions » connaissent une progression de 2 000 candidats au cours de la même période.

Sur les 28 groupes de spécialités de la production, sept sont composés en majorité de femmes : « textile », « habillement », « matériaux de constructions, verre et céramique », « cuirs et peaux », « productions animales, élevage spécialisé », « spécialités

pluri-technologiques matériaux souples », « métallurgie ». Pour les spécialités « textile » et « habillement », la proportion de femmes dépasse les 90 %.

Dans ces différents groupes de spécialités, le taux de réussite est souvent supérieur au taux de réussite moyen des groupes de spécialités de la production. C'est le cas par exemple de « productions animales, élevage spécialisé », où le taux de réussite est de 97,7 %. Seuls les groupes « textile » et « habillement » ont des taux de réussite inférieurs au taux de réussite moyen des spécialités de la production, respectivement de 81,2 % et de 83,8 %. Le groupe « spécialités pluri-technologiques matériaux souples » est le seul présentant un écart de réussite selon le sexe en faveur des hommes (+ 3,2 points).

Les effectifs des groupes de spécialités des services, majoritairement féminins, diminuent entre 2018 et 2024

Après le groupe de spécialité « travail social », les groupes de spécialités « coiffure, esthétique et autres services à la personne » et « commerce et vente » sont les plus importants en matière d'effectif avec respectivement 17 800 et 16 800 candidats présents. Ces trois groupes de spécialités ont une répartition de leurs effectifs par sexe différents. Les deux premiers groupes comptent très peu d'hommes : respectivement 2 % et 10 % de leurs effectifs, alors que « commerce, vente » a une répartition un peu plus équilibrée (40 % d'hommes). Les deux plus gros groupes de spécialités ont des taux de réussite de 82 %, soit en dessous de la moyenne des spécialités des services (84,9 %) alors que dans le groupe « commerce, vente », le taux de réussite est de 86,6 %. Pour ces trois groupes de spécialités des services, le taux de réussite est largement en faveur des femmes avec des écarts de taux de réussite de + 2,4 points, + 7,9 points et + 5,6 points. Ces écarts de réussite selon le sexe se sont creusés depuis cinq ans sauf pour « travail social » où l'écart était plus important de 1,9 point en 2018.

Au sein des groupes de spécialités des services, les effectifs ont baissé entre 2018 et 2024, jusqu'à presque disparaître pour « spécialisation plurivalente des services à la collectivité », qui comptait 2 700 candidats présents en 2018 et 75 en 2024. Les effectifs des groupes de spécialités « commerce, vente » et « techniques d'imprimerie et d'édition » sont les seuls à progresser au cours de cette période de respectivement 768 et 54 candidats.

Les groupes de spécialités « transports, manutention, magasinage » (4 700 candidats présents et 90 % d'hommes) et « sécurité des biens et des personnes » (2 000 candidats présents et 67 % d'hommes) sont les deux groupes de spécialités avec des effectifs supérieurs à 200 et une proportion d'hommes supérieure à 66 %. Les groupes « techniques d'imprimerie et d'édition » (900 candidats présents), « nettoyage, assainissement, protection de l'environnement » (800 candidats présents) sont proches de la parité avec respectivement 45 % et 49 % d'hommes. Les candidats présents dans ces quatre groupes de spécialités réussissent mieux au CAP que les autres candidats des spécialités des services avec des taux de réussite proche de 90 %, sauf pour « nettoyage, assainissement, protection de l'environnement » qui a un taux proche de la moyenne (85,6 % contre 85,0 %).

En 2024, le statut d'apprenti est devenu le plus important en matière d'effectif et de réussite

Les statuts scolaires et d'apprentis à la session 2024 du CAP représentent respectivement 27 % et 47 % des présents au CAP (contre 38 % et 33 % en 2018) (**voir figures 3 et 6 en ligne**). En 2024, les apprentis ont un taux de réussite de 87,2 %. Ce taux est de 84,1 % pour les candidats sous statut scolaire et de 81,5 % pour les candidats se présentant sous un statut « autres », c'est-à-dire en enseignement à distance, en individuel ou en formation continue.

Dans le domaine de la production, 56 % des candidats sont sous statut apprenti, 24 % sous statut scolaire et 20 % sous un statut « autres ». La répartition des statuts des candidats au CAP est plus équilibrée pour les domaines des services, avec 32 % de scolaires, 34 % d'apprentis et 33 % de statuts « autres ». Quel que soit le domaine, les apprentis ont des taux de réussite supérieurs aux autres statuts. Il est de 86,1 % dans le domaine de la production et de 90,0 % dans celui des services. Pour les candidats sous statut scolaire, ces taux sont respectivement de 81,6 % et de 86,8 % et pour les statuts « autres », de 85,7 % et de 77,9 %.

Des lauréats sous statut scolaire plus jeunes qu'en 2018

L'âge moyen des lauréats du CAP change selon le statut. Les élèves scolarisés en lycée et qui ont intégré la classe de CAP après la troisième, devraient avoir 17 ans au moment

2 Répartition des présents, des admis et des taux de réussite selon les groupes de spécialités au CAP, session 2024

Groupe de spécialité de diplôme		Présents		Admis	Répartition des présents par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Effectif	Femmes		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Femmes	Hommes
201	Techno de commande des transfo. indust	567	61	506	25,2	27,5	25,0	11,5	89,2	95,1	88,5
210	Spéc. plurival. de l'agronomie et agricult.	58	10	50	5,2	31,0	29,3	24,1	89,7	n.s	91,7
211	Productions végétales, cultur. spécialis.	2 299	526	2 178	7,4	28,6	38,6	20,1	94,7	93,2	95,2
212	Production animales, élevage spécialis.	817	625	798	10,9	35,9	37,2	13,7	97,7	97,9	96,9
213	Fôret, espace naturel, faune, pêche	92	5	84	5,4	22,8	43,5	19,6	91,3	n.s	92,0
214	Aménagement paysager (parcs...)	2 494	136	2 369	5,4	26,7	40,2	22,7	95,0	95,6	95,0
220	Spéc. pluri-techno. des transformations	99	20	88	9,1	27,3	20,2	32,3	88,9	85,0	89,9
221	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	37 660	14 073	31 114	9,1	25,3	30,7	17,6	82,6	86,3	80,4
222	Transformations chimiques et apparentes	11	3	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s
223	Métallurgie (y.c siderurgie, fonderie)	1 111	771	1 003	12,1	31,9	32,8	13,6	90,3	92,6	85,0
224	Matériaux de construction, verre, céram.	815	686	723	23,1	33,9	22,1	9,7	88,7	88,8	88,4
225	Plasturgie, matériaux composites	67	1	55	11,9	23,9	32,8	13,4	82,1	n.s	81,8
226	Papier, carton	5	0	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s
227	Énergie, génie climatique	4 631	41	3 961	13,7	27,1	28,4	16,4	85,5	90,2	85,5
230	Spéc. pluri-techno., génie civil, construc.	1 238	58	1 075	15,0	29,2	28,3	14,4	86,8	94,8	86,4
231	Mines et carrières, génie civil, topogr.	2 742	38	2 588	12,8	37,0	32,0	12,6	94,4	94,7	94,4
232	Bâtiment : construction et couverture	6 995	127	5 696	8,3	23,5	29,4	20,3	81,4	89,0	81,3
233	Bâtiment : finitions	12 044	991	10 161	12,4	24,7	29,1	18,2	84,4	91,4	83,7
234	Travail du bois et de l'ameublement	10 206	1 339	8 753	20,3	27,8	25,3	12,4	85,8	92,3	84,8
240	Spécialités pluri-techno. matériaux souples	314	225	275	29,3	27,1	19,1	12,1	87,6	86,7	89,9
241	Textile	208	200	169	15,4	28,4	22,1	15,4	81,2	82,0	n.s
242	Habillement (y.c mode, couture)	3 423	3 170	2 869	30,8	24,3	18,0	10,7	83,8	83,9	82,2
243	Cuirs et peaux	1 135	922	1 077	40,7	31,5	13,8	8,9	94,9	96,2	89,2
251	Mécaniq. générale & de précision, usinage	975	100	797	19,3	26,9	22,3	13,3	81,7	89,0	80,9
252	Moteurs et mécanique auto	10 313	400	8 861	18,3	27,0	26,7	13,9	85,9	87,8	85,8
253	Mécanique aéronautique et spatiale	128	13	111	17,2	32,0	21,1	16,4	86,7	n.s	85,2
254	Structures métalliques	8 936	488	7 750	15,2	27,5	29,6	14,5	86,7	91,8	86,4
255	Électricité, électronique	8 433	234	6 965	22,4	24,1	24,2	12,0	82,6	87,6	82,4
Total des spécialités de la production		117 816	25 263	100 093	14,1	26,3	28,7	15,9	85,0	87,8	84,2
311	Transport, manutention, magasinage	4 732	465	4 255	24,2	33,5	23,4	8,8	89,9	86,9	90,3
312	Commerce, vente	16 752	10 047	14 515	16,5	28,5	28,3	13,3	86,6	88,9	83,3
322	Techniques d'imprimerie et d'édition	872	480	773	18,1	30,5	28,0	12,0	88,6	90,4	86,5
323	Techniques de l'image, son, spectacle	117	52	109	9,4	32,5	31,6	19,7	93,2	94,2	92,3
330	Spécialités pluriv. sanitaires & sociales	3 067	2 479	2 925	9,0	28,9	37,0	20,4	95,4	95,8	93,4
331	Santé	49	29	43	20,4	22,4	20,4	24,5	87,8	86,2	90,0
332	Travail social	26 764	26 155	22 036	30,1	23,3	17,8	11,1	82,3	82,4	80,0
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	7 442	4 805	6 490	13,5	29,8	29,4	14,5	87,2	88,0	85,7
335	Animation culturel., sportiv & de loisirs	43	7	24	0,0	0,0	0,0	55,8	55,8	n.s	50,0
336	Coiffure, esthétiq. & autres services perso.	17 795	15 969	14 660	6,9	23,5	32,5	19,5	82,4	83,2	75,3
340	Spéc. plurival. des services à la collect.	75	45	47	13,3	16,0	16,0	17,3	62,7	66,7	56,7
343	Nettoyage, assain., protection environnementale	762	386	652	24,3	26,8	22,6	11,9	85,6	85,5	85,6
344	Sécurité des biens et des personnes	1 938	649	1 754	18,4	31,9	27,0	13,2	90,5	90,3	90,6
Total des spécialités des services		80 408	61 568	68 283	18,9	26,2	25,8	14,1	84,9	84,8	85,2
Ensemble des spécialités		198 224	86 831	168 376	16,1	26,3	27,5	15,1	84,9	85,7	84,3
Session 2023, toutes spécialités		195 004	85 988	165 263	-	-	-	-	84,7	85,0	84,6
Spécialité de la production		114 988	24 168	98 048	-	-	-	-	85,3	88,2	84,5
Spécialité des services		80 016	61 820	67 215	-	-	-	-	84,0	83,7	84,9

Lecture : en 2024, 85,0 % des candidats d'un CAP dans une spécialité de la production obtiennent leur CAP.
Note : le taux de réussite et le nombre d'admis sont considérés comme non significatifs (n.s) lorsque le nombre de présents est inférieur à 20. Les candidats inscrits dans des spécialités dont les informations remontent via l'enquête 4 n'ont pas d'informations sur leur mentions. Les mentions « Très bien », « Bien », « Assez bien » au CAP ont été ajoutées à la session 2024.
Champ : candidats au CAP, France.
Source : DEPP - système d'information Cyclades, enquête n°4 et système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 25.34. DEPP

du passage de l'examen. En 2024, c'est le cas de 44 % des lauréats scolaires. Ce taux est bien supérieur à celui de la session 2018 où 33 % des lauréats scolaires étaient dans cette situation. Dans le même temps, la part des lauréats scolaires en retard d'un an est passée de 44 % à 36 %.

La répartition par âge des apprentis est moins concentrée que celle des scolaires. 96 % des candidats sous statut scolaire sont dans la tranche 17-20 ans, contre 76 % des apprentis. Pour ces deux statuts, le taux de réussite est moindre lorsque les candidats ont entre 18 et 19 ans. Pour les scolaires, les candidats âgés de 18 et 19 ans ont des taux de réussite inférieurs au taux de réussite de l'ensemble des candidats de respectivement 1,5 et 1,8 point. Pour les apprentis, la différence est de - 3,2 et - 2,0 points. En revanche, les apprentis de plus de 21 ans ont des taux de réussite supérieurs à la moyenne des apprentis. La réussite sous ce statut à ces différents âges est souvent proche de 90 %.

Les candidats sous un autre statut que scolaire ou apprenti sont souvent plus âgés et réussissent davantage leur CAP. Les 30-39 ans et les 40 ans et plus, qui représentent respectivement 30 % et 31 % des candidats avec un statut autre que scolaire ou apprenti, ont un taux de réussite supérieur de 3,2 points et 1,2 point à celui de l'ensemble des candidats sous statut

« autres ». Les candidats entre 17 et 25 ans représentent 28 % de ces candidats et ont un taux de réussite plus faible.

Les femmes réussissent mieux que les hommes et sont plus souvent dans des spécialités des services

Les hommes représentent 54 % des inscrits au CAP, 56 % des présents et 56 % des lauréats. Ces proportions sont stables depuis 2018. À la session 2024 du CAP, leur taux de réussite est inférieur de 1,4 point à celui des femmes (84,3 % contre 85,7 %). Cet écart est en faveur des femmes depuis 2018, hormis en 2019 où il était de + 0,7 point en faveur des hommes. Le taux de mention est également à l'avantage des femmes. À la session 2024, elles sont 47 % à obtenir leur CAP avec une mention « Bien » ou « Très bien », contre 39 % des hommes. En 2024, les hommes représentent 79 % des présents dans des spécialités de la production et 33 % des présents dans une spécialité des services. À la session 2018, les proportions étaient encore plus inégales, la part des hommes au sein des spécialités de la production était de 82 %, contre 22 % dans les spécialités des services. Les femmes, sous-représentées dans les spécialités de la production, y réussissent mieux que les hommes (87,8 % de réussite pour les femmes,

contre 84,2 % pour les hommes). Ces derniers, quant à eux, réussissent aussi bien, voire mieux que les femmes, dans les spécialités des services (85,2 % de réussite pour les hommes, contre 84,8 % pour les femmes). Les taux de réussite par domaine de spécialité et par sexe sont restés globalement stables entre 2018 et 2024.

Les femmes, qui représentent 46 % des candidats présents au CAP, sont sous-représentées au sein des statuts scolaire et apprenti, et surreprésentées parmi les statuts « autres ». Ainsi, elles représentent 31 % des candidats sous le statut d'apprenti, 42 % sous le statut scolaire et 70 % sous un statut « autres ». Cette répartition entre les femmes et les hommes par statut a légèrement évolué depuis 2018. Les femmes, qui représentaient alors 45 % de l'ensemble des candidats au CAP, représentaient 26 % des candidats sous le statut d'apprenti, 40 % des candidats sous statut scolaire et 73 % sous un autre statut.

La surreprésentation des femmes candidates sous le statut « autres » est liée à leur forte présence dans des spécialités pour lesquelles l'obtention par validation des acquis de l'expérience (VAE) est fréquente : « travail social », « spécialités pluri-technologiques matériaux souples », « textile », « habillement » et « cuirs et peaux ». ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.34, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information